

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

Le 6 novembre 2003

Madame Louise Roy, Présidente
Commission de consultation publique / PMGMR
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke ouest
Bureau 2400
Montréal, Québec
H3A 3L6

OBJET : PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DEMANDE D'UNE AUDIENCE EN VUE DU DÉPÔT DES MÉMOIRES

N/D : 8-4-3

Madame la Présidente,

Nous vous transmettons, ci-joint, copie de la résolution numéro 03-10-169 adoptée par les membres du Conseil de la MRC de L'Assomption, lors de leur réunion du 28 octobre 2003, relative au projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

Le Conseil de la MRC de L'Assomption vous demande la tenue d'une audience portant sur l'expression des opinions et le dépôt de mémoires sur son territoire. Cette deuxième étape à la consultation publique permettrait à notre population ainsi qu'à notre organisme de pouvoir s'exprimer plus facilement sur le projet de plan métropolitain.

Nous avons grandement apprécié la soirée d'information qui a été tenue à Charlemagne, le 4 novembre.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Nathalie Deslongchamps,
Secrétaire-trésorier adjoint

P.J.

C.C. Monsieur Gérard Tremblay, président de la Communauté métropolitaine de Montréal;
Municipalités membres.



RÉSOLUTION DU 28 OCTOBRE 2003**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION**

À une session régulière ajournée du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, tenue en la salle des délibérations de ce Conseil, à L'Assomption, le **28 octobre 2003**, à **19 : 05 heures**, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Monsieur Claude Allard, Monsieur Jeannot Lemay, Monsieur Lionel Martel,
Monsieur Benoît Verstraete,

formant quorum sous la présidence du préfet adjoint : Monsieur Michel Champagne, Monsieur Roger Carrier, secrétaire-trésorier et directeur général, ainsi que madame Nathalie Deslongchamps, secrétaire-trésorier adjoint, sont également présents.

RÉSOLUTION NO. : 03-10-169

**PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DEMANDE D'UNE AUDIENCE EN VUE DU DÉPÔT DES MÉMOIRES**

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles le 18 septembre 2003;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal a débuté sa consultation publique sur son projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que cette consultation est faite en deux étapes, soit en premier lieu l'information et dans un deuxième temps, l'expression d'opinions;

CONSIDÉRANT qu'un seul lieu pour la Couronne Nord avait été prévue pour la tenue des séances d'information;

CONSIDÉRANT que notre population est en droit d'obtenir toute l'information portant sur le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

RÉSOLUTION NO. : 03-10-169

2/

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de L'Assomption afin d'obtenir la tenue d'une soirée d'information dans ses limites;

CONSIDÉRANT que la Commission de consultation publique a acquiescé à notre demande;

CONSIDÉRANT que cette soirée d'information sera tenue à Charlemagne, le 4 novembre 2003;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption et notre population désirent s'exprimer sur le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles par le dépôt de mémoires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de L'Assomption de demander la tenue d'une audience pour la 2^e partie de la consultation publique sur son territoire;

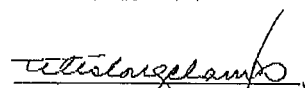
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jeannot Lemay, représentant de la Ville de Repentigny, appuyé par monsieur Lionel Martel, maire de la Ville de L'Assomption, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE la MRC de L'Assomption demande à la Commission de consultation publique la tenue d'une audience portant sur l'expression des opinions et le dépôt de mémoires dans le cadre du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la présidente de la Commission de consultation publique, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi qu'à nos municipalités membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Copie certifiée conforme
À L'Assomption, Québec
Ce 6 novembre 2003


Nathalie Deslorgechamps,
Secrétaire-trésorier adjoint